



**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT  
(SERVICES DE CONSEIL : RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL)**

**Recrutement d'un consultant individuel chargé de la réalisation d'un documentaire vidéo électronique de quinze (15) minutes sur les problèmes liés à l'approvisionnement en drogues illicites et à l'abus des stupéfiants en Afrique de l'Ouest, dans la perspective du renforcement de l'approche de santé publique.**

**Référence N°1-ECW/DHSA/CI-DV-DRUG/11-10-2023/dy**

1. La Commission de la CEDEAO envisage d'affecter une partie de son budget au financement du recrutement d'un Consultant Individuel qui aura pour mission de réaliser un documentaire vidéo électronique d'une durée de quinze (15) minutes sur les problèmes liés à l'approvisionnement en drogues illicites et à l'abus des stupéfiants en Afrique de l'Ouest, dans la perspective du renforcement de l'approche de santé publique.

2. L'objectif global du programme anti-drogue de la CEDEAO est de réduire considérablement l'incidence du trafic de produits narcotiques, de l'abus de drogues et des crimes organisés connexes sur la paix, la sécurité et le développement économique et humain dans les États membres de la CEDEAO. L'objectif immédiat du programme anti-drogue est de doter progressivement la région des capacités pour surveiller, coordonner et harmoniser durablement les politiques antidrogues en Afrique de l'Ouest, conformément à la déclaration politique de la CEDEAO et à l'action régionale. Dans le souci d'atteindre cet objectif, quatre résultats principaux sont envisagés pour la durée du plan d'action régional.

3. Les services attendus du Consultant (« les Services ») comprendront les éléments énumérés au paragraphe quatre (4) ci-dessous et la durée de la présente mission devrait être de quatre (4) mois à compter de la date de signature du contrat :

- La réalisation d'un film documentaire de quinze (15) minutes devant refléter les défis liés à l'approvisionnement en drogues illicites et à l'abus de stupéfiants dans l'espace CEDEAO, ainsi que l'appui de la Commission de la CEDEAO aux États membres de la CEDEAO dans leurs efforts de lutte contre l'abus de substances et de mise en place des services fondés sur des preuves afin de soulager les populations des troubles liés à l'usage de drogues et des maladies connexes.
- S'assurer que le documentaire de sensibilisation présente non seulement les problèmes de drogue dans notre région, mais met également en avant les solutions innovantes et les interventions visant à résoudre le problème.

4. Devoirs et responsabilités du Consultant : les tâches spécifiques assignées au Consultant comprennent les suivantes :

**a. INTERVIEWS**

- **Au niveau régional**
  - Interviewer le Président de la Commission, la Commissaire au développement humain et aux affaires sociales, la Directrice des affaires humanitaires et sociales et le personnel de la division de la Commission de la CEDEAO chargée de la lutte contre la drogue, afin de recueillir des informations sur la justification et la vision du Programme de prévention et d'éradication de l'usage des drogues dans l'espace CEDEAO et certains acquis, ainsi que sur le projet à impact rapide « *Quick impact Project* ».
  - Interviewer un certain nombre de personnes ressources et de partenaires clés comme les maîtres formateurs du Plan Colombo.

- **Au niveau national**
  - Interviewer les points focaux du WENDU.
  - Interviewer les représentants de la CEDEAO dans les États membres.
- **Au niveau de la communauté**
  - Interviewer un nombre de bénéficiaires choisis.
  - Interviewer ceux formés dans le cadre du Plan Colombo.
  - Interviewer les bénéficiaires ou utilisateurs des installations.

**b. TOURNAGE SUR LES SITES DES PROJETS**

- Effectuer un tournage (prendre des photos et des clips vidéo) des sites des projets suivants : les sites du Nigéria (site pilote d'Enugu), de la Gambie, du Togo et du Bénin.

**c. REALISATION D'UN DOCUMENTAIRE DE QUINZE (15) MINUTES**

- Réaliser un film documentaire d'une durée de quinze (15) minutes.

5. La Commission de la CEDEAO invite les consultants individuels désignés ci-après « Consultants » et réunissant les conditions requises à soumettre leurs dossiers de candidature pour la réalisation des services susmentionnés. Les consultants intéressés doivent fournir des informations attestant qu'ils possèdent les qualifications et l'expérience nécessaires pour fournir les services demandés : **CV, copies des diplômes, certificats, pages de couverture et de signature de références similaires**. Les candidats doivent répondre aux critères ci-dessous :

- **Qualifications**
  - Être titulaire d'au moins un diplôme de Master en communication pour le développement, en communication de masse ou dans un domaine connexe.
- **EXPÉRIENCE**
  - Totaliser au moins sept (7) années d'expérience professionnelle en communication dans un domaine pertinent pour la présente mission avec une vaste expérience dans l'élaboration de supports de communication et de promotion de haute qualité dans l'espace CEDEAO.
  - Avoir une expérience probante prenant en compte la réalisation d'au moins deux (2) missions ou la production de supports similaires au compte d'une organisation internationale, d'un projet financé par un donateur ou d'une entité publique/privée.
  - Justifier d'une expérience de collaboration avérée auprès de multiples partenaires, en matière de production de supports de communication.
- **Connaissances linguistiques**
  - Le Consultant individuel doit savoir lire, parler et écrire couramment l'une des trois langues officielles de la CEDEAO à savoir, le français, l'anglais ou le portugais. La connaissance pratique (orale et écrite) de l'une des deux autres langues serait un atout.

**NB :** La Commission de la CEDEAO voudrait particulièrement attirer l'attention des consultants intéressés sur **l'article 118 du Code des marchés de la CEDEAO portant « Infractions commises par les candidats, les soumissionnaires et les adjudicataires »**, qui fournit des informations sur les pratiques corrompues ou frauduleuses en matière de concurrence ou d'exécution d'un contrat. En outre, les candidats sont invités à prendre connaissance des informations spécifiques sur les conflits d'intérêts liés à la présente mission, conformément à **l'article 119 du Code des marchés révisé de la CEDEAO**.

6. Le recrutement se fera conformément aux critères de **sélection de consultants individuels** énoncés dans le Code des marchés de la CEDEAO (articles relatifs aux Consultants). Le candidat ayant obtenu la note la plus élevée sera invité à soumettre une offre technique et financière.

Les consultants intéressés peuvent obtenir de plus amples informations en contactant la division de passation des marchés aux adresses électroniques indiquées ci-dessous, pendant les heures ouvrables, c'est à dire, **du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00 (GMT +1)**

**Courriel** : [sbangoura@ecowas.int](mailto:sbangoura@ecowas.int), avec copie à [ikkamara@ecowas.int](mailto:ikkamara@ecowas.int); [yderra@ecowas.int](mailto:yderra@ecowas.int), [alungu@ecowas.int](mailto:alungu@ecowas.int), [mishaku@ecowas.int](mailto:mishaku@ecowas.int).

7. Toute manifestation d'intérêt (**1 original et 3 copies**) doit être soumise sous plis scellés et clairement marquée « **Recrutement d'un Consultant Individuel chargé de la réalisation d'un documentaire vidéo électronique de quinze (15) minutes sur les problèmes liés à l'approvisionnement en drogues illicites et à l'abus des stupéfiants en Afrique de l'Ouest, dans la perspective du renforcement de l'approche de santé publique** », à l'adresse ci-dessous au plus tard le **mardi 14 novembre 2023 à 11h00, heure du Nigeria (GMT+1)**.

Direction de l'Administration Générale, Division de la passation des marchés, 1<sup>er</sup> étage, Commission de la CEDEAO, 101 Yakubu Gowon Crescent, Asokoro District, P. M. B. 401 Abuja, Nigeria.

Veuillez noter que les dossiers électroniques sont également ACCEPTÉS et doivent être envoyés aux courriels indiqués ci-dessus au paragraphe 6.

## **Commissaire aux Services internes**